



Études thématiques

N° 599 / Avril 2020

LE MICROCRÉDIT EN GUYANE

UN OUTIL EFFICACE EN LIEN AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Synthèse

Le microcrédit s'adresse principalement aux personnes exclues du système bancaire traditionnel et ne pouvant contracter d'emprunt auprès des établissements de crédit du fait d'une faible solvabilité (revenus trop modestes, manque ou absence de patrimoine personnel, situation d'emploi précaire, etc.). La Guyane est un territoire particulièrement propice au développement du microcrédit en raison de son taux de chômage structurellement élevé, du nombre de bénéficiaires de prestations sociales et de l'importance de l'économie informelle. Le microcrédit constitue une incitation réelle à rompre avec le travail informel en créant les conditions de l'officialisation. En 2017, les financements décaissés dans le but de formaliser une activité non déclarée représentaient la moitié de la distribution de microcrédit professionnel de l'Adie.

L'offre bancaire classique ne parvient pas à répondre à la demande de crédit de ces populations fragilisées. Le manque de rentabilité de l'activité face au fort risque de crédit, et la faiblesse des garanties apportées constituent des freins pour les banques. Pour les porteurs de projet, le maillage territorial des banques peu dense et inégal génère également des difficultés d'accès aux services bancaires sur une large part du territoire. En 2018, 45 agences étaient installées en Guyane (soit environ 3 fois moins qu'aux Antilles) et la plupart se concentraient sur la bande littorale (58 %). Néanmoins, quelques banques soutiennent indirectement le marché, en refinançant les organismes de microcrédit, ce qui est essentiel à leur fonctionnement, puisqu'ils ont accès à des fonds prêtés dans le cadre de leur activité. Parallèlement, les banques accordent souvent des crédits complémentaires en accompagnement. Cet effet catalyseur du soutien bancaire est un des objectifs poursuivis.

En 10 ans, l'activité de microcrédit professionnelle s'est considérablement développée en Guyane (+16,3 % en moyenne par an). Entre 2014 et 2018, la production a doublé et atteint 724 microcrédits pour un encours total d'environ 4,2 millions d'euros. L'Adie est le principal financeur avec une part de marché de plus de 92 %. Ces microcrédits ont permis la création de 615 entreprises, soit le tiers des créations sur le territoire en 2018. Les bénéficiaires sont généralement des personnes fragiles en quête de formalisation et d'encadrement, dont le risque est connu et maîtrisé par les organismes de microcrédit. L'activité de microcrédit personnel s'inscrit sur une dynamique similaire. En 2018, 50 microcrédits personnels ont été octroyés, pour un montant moyen de 4 523 €. 50 emplois ont été créés ou maintenus grâce à ces concours, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes actives et qualifiées.

Les besoins d'accompagnement et d'information sont majeurs dans la mesure où une part importante de la population souffre d'un manque de qualification, où la maîtrise du français écrit peut être faible et où la connaissance des dispositifs d'accompagnement est parcellaire. Les porteurs de projet doivent donc s'entourer d'accompagnements pour les orienter et les sortir de leur isolement. Une gamme complète de structures et de dispositifs permettent de répondre à ces besoins en Guyane.

En septembre 2011, dans son rapport sur le microcrédit, le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) distingue le **microcrédit professionnel** du **microcrédit personnel**. Deux catégories de **microcrédit professionnel** sont identifiées :

- le **microcrédit professionnel « classique »** : crédit avec accompagnement, d'un montant généralement inférieur à 25 000 €, accordé à titre onéreux par un établissement de crédit (EC) ou une association, à destination d'entreprises de moins de 5 ans d'âge, employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à 2 millions d'euros ;
- le **microcrédit « à caractère de fonds propres »** : il se définit de la même façon à ceci près qu'il est le plus souvent accordé à titre gratuit, qu'il a le caractère d'un apport en fonds propres et que son octroi sert de déclencheur à un crédit bancaire complémentaire. Cette catégorie concerne notamment les prêts d'honneur (prêts sans intérêt).

Le **microcrédit personnel** est un crédit d'un montant généralement inférieur à 3 000 euros (mais certains organismes prêteurs accordent jusqu'à 5 000 €) et d'une durée maximum de 3 ans, accordé par un EC ou une association à des personnes ayant des difficultés de financement et destiné à des projets d'insertion sociale.

Source : VALENTIN Pierre, MOSQUERA-YON Tatiana, MASSON Clotilde, *LE MICROCRÉDIT*, rapport d'un groupe de travail du CNIS, n° 125, septembre 2011. Disponible sur : https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAP_2011_125_microcredit.pdf

I – Des réseaux d’organismes en soutien aux personnes précaires

1. Une population en situation d’exclusion

La Guyane se caractérise par un taux de chômage structurellement élevé, 19 %¹ de la population active à fin 2018 (contre 9 % en France hexagonale). En outre, la part des chômeurs de longue durée est également significative (38,7 %²). La forte croissance démographique vient accentuer le déséquilibre du marché de l’emploi. Selon l’Insee, entre 2006 et 2016, la population en âge de travailler augmente en moyenne de 2,3 % par an, tandis que l’emploi croît de 1,7 % par an³.

La précarité est également très prégnante : 21 902 bénéficiaires du RSA socle sont recensés à fin 2018 (soit près de 25 % de la population en âge de travailler), en 2016, 77,2 % de foyers fiscaux sont non imposables, et en 2011 environ 30 % des habitants vivaient en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 420 € par mois)⁴. Cette fragilité exclut ces personnes des services et des prêts bancaires traditionnels.

Le taux de bancarisation est nettement inférieur à celui des Antilles et de l’Hexagone (0,5 compte de dépôts à vue par habitant contre plus du double aux Antilles et dans l’hexagone). De plus, les désignations d’établissements de crédit au titre du droit au compte sont en progression constante depuis 2014 (+16 % en moyenne par an). Faute de trouver un emploi salarié, certains se lancent à leur propre compte, parfois de manière informelle afin de débiter et évaluer la rentabilité de leur activité. À ce titre, la formalisation d’activité non déclarée constituait la moitié de l’activité de microcrédit professionnelle de l’Adie en 2017.

Ainsi, le microcrédit favorise une sortie de la précarité en palliant les difficultés de financement et en agissant en faveur de l’officialisation du travail indépendant informel. Il contribue à améliorer les conditions de travail et permet une meilleure couverture sociale. En ce sens, il constitue une réponse à l’exclusion, notamment bancaire.

2. Les acteurs du microcrédit et les dispositifs associés

En Guyane, le microcrédit s’organise autour de plusieurs réseaux non bancaires : l’Association pour le droit à l’initiative économique (Adie), les plateformes Initiative Centre-Est Guyane (ICEG) et Initiative Ouest Guyane (IOG) qui représentent le réseau Initiative France, et le Réseau Entreprendre Guyane (REG). Ces réseaux sont également présents dans les autres DCOM de l’Atlantique⁵ et pour certains dans d’autres départements ou collectivités d’outre-mer (La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna notamment).⁶

Les différentes modalités de financement

Nature du microcrédit	Structures	Plafond du prêt	Taux d’intérêt (2)	Contribution de solidarité (5)	Durée maximum de remboursement	Différé maximum	Refinancement possible	Garant demandé
Microcrédit Professionnel (1)	ADIE	12 000 €	7,5%	5,0%	48 mois (nouveaux clients en création : 36 mois)	3 mois	Oui	Oui (voire dépôt de garantie)
Microcrédit à caractère de fonds propres ou Prêt d’honneur	ADIE	3 000 € (dans la limite Microcrédit + PH = 12 000 €)	0,0%	5,0%	60 mois	6 mois minimum (jusqu’à 24 mois maximum)	Oui	Non
	ICEG (3)	35 000 €	0,0%	-	60 mois	18 mois	Non	Non
	IOG	15 000 €	0,0%	-	60 mois	6 mois	Non	Non
	REG (4)	35 000 €	0,0%	-	60 mois	18 mois	Oui	Non
Microcrédit Personnel (Microcrédit Mobilité)	ADIE	5 000 €	7,5%	5,0%	36 mois	1 mois	Oui	Oui
Plan CORAIL II	REG et ICEG	25 000 €	0,0%	-	36 mois	6 mois	Non	Non

(1) L’offre est modulable pour ce type de microcrédit, lequel se décline en différents produits adaptés aux besoins du porteur, de sa capacité de remboursement et des caractéristiques de son projet

(2) Taux d’intérêt au 01/07/2019. Le taux d’intérêt peut être actualisé tous les trimestres en fonction du taux de l’usure

(3) Maximum 30 000 €/projet en cas de présence de 2 associés, soit 15 000 € par associé

(4) Refinancement possible sous certaines conditions pour les entreprises se trouvant en phase de développement

(5) Frais de dossier

Sources : ADIE Guyane, Plateformes Initiatives et REG

Bpifrance vient renforcer l’offre de financement avec le Prêt de Développement Outre-Mer (PDOM) lancé en juillet 2017. Destiné à renforcer les fonds de roulement et à financer les investissements des Petites et moyennes entreprises (PME) d’outre-mer ayant plus de 3 ans d’existence, ce dispositif s’est ouvert aux entreprises nouvellement créées depuis juillet 2019. Le PDOM se décline sous deux formes : le PDOM Développement (pour financer les opérations de développement et de croissance externe) et le PDOM Création (pour financer les dépenses et investissements suite à la création). Le PDOM est un prêt à taux fixe et sans garantie, allant de 10 000 € à 750 000 € (plafonné à 100 000 € pour le PDOM Création). Pour compléter l’offre, Bpifrance peut accorder sa garantie sur les financements bancaires associés.

¹ Insee analyses Guyane n° 38, Enquête Emploi en continu, « Le chômage recule en Guyane », avril 2019.

² Sources : DIECCTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi) et pôle emploi Guyane.

³ Insee Flash Guyane n° 115, « La croissance de l’emploi reste faible en regard de la démographie », septembre 2019.

⁴ Insee Dossier Guyane n° 9, « Pauvreté et inégalités », mars 2018.

⁵ Les Départements et collectivités d’outre-mer de l’Atlantique regroupent la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

⁶ Pour plus de détails, confère Annexe 1.

3. Une intervention du secteur bancaire traditionnel indirecte, mais essentielle

Le maillage territorial des banques peu dense et inégal entraîne des inégalités d'accès aux services bancaires. En fin 2018, 45 guichets bancaires permanents sont présents en Guyane (contre 51 en fin 2015), soit environ 3 fois moins qu'aux Antilles et jusqu'à 5 fois moins qu'à La Réunion. Le paysage bancaire est également déséquilibré, 58 % des agences se concentrent sur la bande littorale, dont près de 51 % sur l'île de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury), couvrant peu les communes du fleuve et de l'intérieur⁷. En effet, la Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG) qui compte au 1^{er} janvier 2016 près de 34,5 %⁸ de la population locale contient 9 agences bancaires. Ainsi, l'accès à un guichet bancaire et aux services financiers associés est très difficile dans une grande partie du territoire. D'autre part, le peu d'intérêt des banques pour le microcrédit pourrait s'expliquer par sa faible rentabilité, le fort risque de contrepartie et les garanties souvent insuffisantes des débiteurs (faiblesse des fonds propres, plan de financement déséquilibré, projet inadéquat ou non viable, etc.).

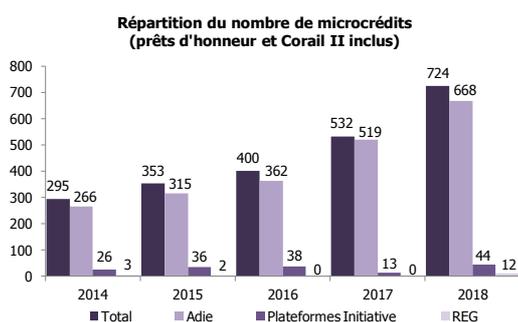
Les banques sont des partenaires essentiels aux organismes de microcrédit, car elles assurent leur refinancement (notamment l'AFD qui finance les holdings des IMF⁹). En outre, la qualité d'instruction des dossiers et l'accompagnement des porteurs de projet ont un effet catalyseur sur le crédit bancaire qui complète les financements, soit par un microcrédit classique soit par un prêt d'honneur.

Ainsi, dans l'Ouest guyanais IOG s'appuie sur le partenariat financier de certaines banques privées (BRED BP et LCL) et sur le soutien de banques publiques, notamment de Bpifrance. Après validation du dossier, Bpifrance peut garantir¹⁰ le prêt d'honneur octroyé et ainsi couvrir une partie du risque. En 2016, dans le cadre d'une convention de revitalisation et sous la supervision de la DIECCTE, la BNP Paribas Guyane a versé une subvention de 90 000 € à l'Adie ce qui a permis de financer un grand nombre de microentreprises. L'établissement soutient également financièrement le REG.

II – Une activité de production de microcrédit en accélération

1. Analyse de l'activité de microcrédit professionnel¹¹

1.1 Une activité de microcrédit toujours plus dynamique et portée par l'Adie



Sources : Adie, Plateformes Initiative, Réseau Entreprendre Guyane (données 2016 et 2017 non disponibles)

En 10 ans, le microcrédit s'est considérablement développé sur le territoire. Le nombre de microcrédits a crû à un rythme soutenu de 16,3 % en moyenne par an depuis 2008 (160 octois). En 2018, 724 microcrédits ont été accordés portant l'encours total à environ 4,2 millions d'euros (prêts d'honneur et Corail II¹² inclus).

L'Adie, principal acteur, concentre plus de 92 % de la production et 68 % de l'encours total (soit 2,8 millions d'euros) de microcrédit professionnel en 2018.

En 3 ans, la structure a vu doubler son activité au profit de la création d'entreprise.

En 2017, la moitié de l'activité de microcrédit professionnel de l'Adie vise à formaliser une activité non déclarée et génératrice de revenus. Le financement des besoins liés à la consolidation ou au développement d'entreprises existantes en constituait 43 %. La part la plus faible revient aux créations « ex-nihilo » de microentreprises, soit 7 % de l'activité.

1.2 Des bénéficiaires fragiles en quête de formalisation et d'encadrement

Les bénéficiaires du microcrédit sont souvent défavorisés et tributaires des prestations sociales, ou en situation d'emploi salarié précaire ou ancrés dans l'informel. Ces personnes se tournent vers le microcrédit pour officialiser leur activité et être encadrées. Contrairement à la moyenne nationale (41 %), **les bénéficiaires des microcrédits professionnels de l'Adie** en Guyane sont majoritairement des femmes (61 %). Comme dans les DCOM de l'Atlantique et en France entière, les 25-39 ans sont les plus représentés (43 %), suivis par les adultes de plus de 40 ans. Les jeunes emprunteurs de moins de 25 ans constituent 5 %

⁷ Les coûts de structures, les risques opérationnels et la gestion des obligations en termes de lutte anti-blanchiment inhérents à ces régions limitent les appétences des banques alors même que les perspectives de développement économique sont fortes.

⁸ Soit 92 995 habitants. Source : Insee Flash Guyane n° 99, « Recensement de la population en Guyane, 269 352 habitants au 1^{er} janvier 2016 », décembre 2018.

⁹ IMF désigne une Institution de microfinance qui est une entité (ONG, association, mutuelle, coopérative, société commerciale, etc.) délivrant des services financiers de proximité à des populations ayant des difficultés d'accès au système bancaire traditionnel. Ces structures sont autorisées à refinancer leur activité par des fonds propres ou par des fonds empruntés auprès des banques et des sociétés de financement.

¹⁰ En cas de défaillance du débiteur, Bpifrance reverse à IOG la totalité des sommes restantes dues.

¹¹ Seuls les microcrédits d'un montant inférieur à 25 000 € sont comptabilisés dans cette étude.

¹² Fond exceptionnel sous forme de prêts d'honneur à taux zéro destiné à la reconstruction de la trésorerie des entreprises en difficulté suite aux mouvements sociaux de mars-avril 2017. (voir annexe)

des dossiers. Néanmoins, sur les 9 dernières années, l'âge moyen des emprunteurs diminue. Les actifs occupés sont les plus nombreux (61 %), dont 31 % de travailleurs indépendants. En effet, l'Adie soutient aussi des microentrepreneurs ayant débuté leur activité de manière informelle ou ceux qui souhaiteraient développer une activité existante. La part des demandeurs d'emploi et des inactifs demeure conséquente (46 % contre 38 % au niveau national). En outre, plus de deux tiers des emprunteurs de l'Adie sont allocataires des minimas sociaux, dont 38 % le RSA. Seuls 31 % des bénéficiaires ne perçoivent aucun revenu social. 41 % des emprunteurs ne savent que « lire, écrire et compter » tandis que 46 % disposent d'un diplôme technique ou du BAC.

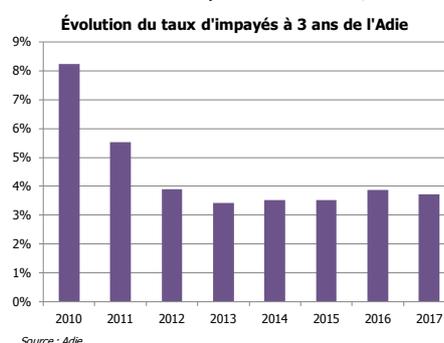
Les bénéficiaires des concours d'IOG sont à 70 % des hommes et aux trois quarts des adultes de 40 ans ou plus. 85 % sont titulaires d'un diplôme technique ou du BAC et 10 % ont effectué des études supérieures, seuls 5 % ne savent que « lire, écrire et compter ». En outre, 30 % des emprunteurs sont des salariés (dont 20 à 25 % d'agents de la fonction publique), 30 % sont des travailleurs indépendants, 30 % des demandeurs d'emploi et 10 % des inactifs. 60 % ne perçoivent aucun revenu social. De par sa zone de couverture, la structure reçoit également beaucoup de demandes en provenance de la population étrangère en situation régulière (ressortissants surinamais et dominicains notamment).

Le public d'ICEG est en majorité masculin (65 %). Les quadragénaires sont les plus recensés (62 %). 76 % des bénéficiaires sont des travailleurs indépendants et aucun ne sont inactifs. La plupart ont un diplôme technique ou ont été jusqu'au BAC (86 %).

Les lauréats du REG seraient à dire d'expert en majorité des hommes ayant en moyenne moins de 35 ans. Le parcours de validation aboutissant au comité d'engagement dure entre 3 à 6 mois, pouvant occasionner un manque d'assiduité, ou des abandons en cours de route.

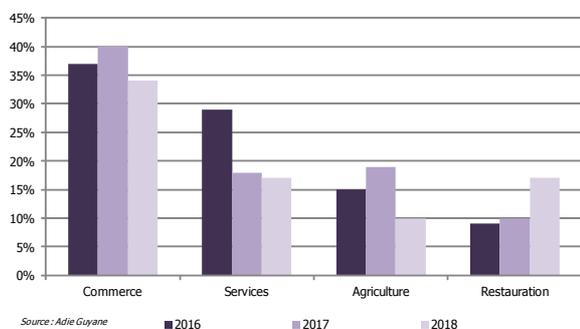
1.3 Un risque de mieux en mieux maîtrisé

En 7 ans, le taux d'impayé à 3 ans de l'Adie recule de 4,5 points pour s'établir à 3,72 % à fin 2017. En Guyane, le taux de créances douteuses brutes des banques est faible (3,0 % contre 4,0 % à 7,0 % aux Antilles). Cette situation résulte notamment du poids des bailleurs sociaux qui concentrent une part importante des encours bruts de crédits. Ainsi, si l'on retranche de l'encours total de crédits, celui lié à l'activité des bailleurs, le taux de sinistralité passe à près de 4,5 %, soit à un niveau légèrement plus élevé que celui observé chez l'Adie.



1.1. Le commerce, la restauration, les services et l'agriculture sont majoritairement financés

Principaux secteurs financés par l'Adie sur la période 2016-2018



Les projets financés par l'Adie en 2018 sont à destination du commerce (34 %), de la restauration (17 %), des services (17 %) et de l'agriculture (10 %). Les 22 % restants sont constitués de divers secteurs tels que le BTP, l'artisanat, le transport, etc. Le secteur commercial est prépondérant, car il nécessite moins de formation et de capital initial, et convient aux microentrepreneurs les plus exclus.

Pour l'IOG, les secteurs les plus financés sont le BTP, l'agriculture, le transport (fluvial et terrestre)¹³, le commerce et les services à la personne (formation continue d'adultes, enseignement de la conduite, soin de beauté, coiffure, etc.). Pour, l'ICEG, l'action sociale représente 45 % des projets, et le commerce 22 % (le solde est très varié). Pour le REG, les secteurs les plus représentés sont les services à la personne, la restauration, le secteur du paysage et le numérique.

1.4 Le microcrédit à l'origine du tiers des créations d'entreprises en 2018

En 2018, près de 615 entreprises ont été créées grâce au microcrédit, soit l'équivalent de 33,9 % des créations d'entreprises¹⁴. Ces créations ont permis de créer ou de consolider près de 855 emplois, dont 85 % dû à l'activité de l'Adie. Du fait de la fragilité plus grande des populations éloignées de l'Ouest guyanais, les besoins en financement et en accompagnement sont prégnants et font de ce territoire le premier bassin d'activité de l'Adie (350 microcrédits professionnels distribués en 2018).

Le territoire de la CACL, principale zone d'activité économique du département est le second bassin d'activité de l'Adie (281 microcrédits professionnels distribués en 2018). Les taux de survie après 3 ans d'activité des microentreprises soutenues par les différentes structures vont de 73 % à 100 % en 2018 contre 62 %¹⁵ au niveau national à l'Adie en 2017.

¹³ Notamment à Saint-Laurent-du-Maroni. Ceci peut s'expliquer par l'importance de la culture du déplacement en pirogue et des activités informelles dans l'Ouest guyanais.

¹⁴ Selon les statistiques locales de l'Insee, 1 813 entreprises ont été créées en 2018 sur le territoire.

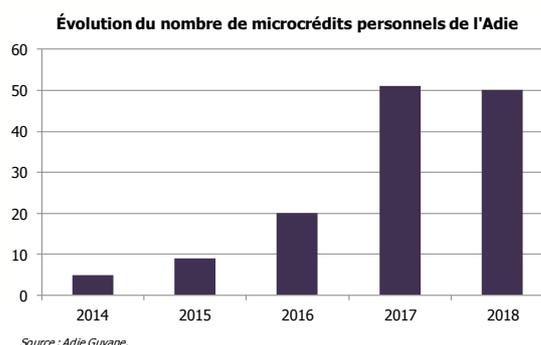
¹⁵ Source : rapport d'activité 2018 de l'Adie.

2. Analyse de l'activité de microcrédit personnel

2.1 L'activité de microcrédit personnel se maintient à un niveau soutenu

L'activité de microcrédit personnel est dynamique. Cette forte augmentation peut s'expliquer par : la satisfaction des clients financés, les actions de proximité menées par l'Adie, les orientations directes des demandeurs par Pôle emploi et le partenariat avec la plateforme FASTT¹⁶ dédiées aux intérimaires.

En 2018, l'Adie a accordé 50 microcrédits personnels, pour un montant moyen de 4 523 € (soit 226 150 € au total). Le taux d'impayés atteint 4,6 % (à 48 mois) sur la même année. 50 emplois ont été créés ou maintenus grâce au microcrédit. Le territoire de la CACL regroupe la plupart des personnes financées (64 %), suivi par la CCOG (36 %).



2.2 Des bénéficiaires majoritairement féminins, actifs et qualifiés

En 2018, les bénéficiaires du microcrédit personnel Adie sont majoritairement des femmes, et 54 % des porteurs de projet ont entre 25 et 39 ans. Trois quarts des bénéficiaires sont salariés, 18 % sont en recherche d'emploi tandis que les travailleurs indépendants et les inactifs sont faiblement représentés (respectivement 2 % et 4 %). 64 % des emprunteurs touchent des revenus sociaux (18 % le RSA, 6 % l'ARE/ASS et 40 % autres revenus) et 36 % n'en perçoivent aucun. Enfin, 62 % des bénéficiaires disposent d'un diplôme technique ou le BAC, et 20 % ont effectué des études supérieures. Seulement 18 % ne savent que « lire, écrire et compter ».

III – L'accompagnement personnalisé : clé de la réussite du microcrédit

Les demandeurs de financement n'ont fréquemment qu'une vague idée de leur projet, et sont peu préparés (aucun plan d'affaires, aucune présentation du projet, pas d'étude de marché, etc.). Le manque de qualification, la barrière de la langue et la méconnaissance des dispositifs d'accompagnement expliquent en partie cette situation. Ainsi, l'entrepreneur doit s'entourer d'experts pouvant l'orienter à tous les stades de son projet et pouvant lui permettre de sortir de son isolement. Plusieurs acteurs et dispositifs de l'accompagnement à la création, à la reprise ou au développement d'entreprise sont présents. La diversité des structures et des dispositifs d'accompagnement permet de répondre aux attentes des personnes éloignées de l'emploi et des minorités. Elle permet également de contribuer à l'émergence de projets parfois innovants.

1. Les réseaux associatifs spécialisés

Regroupant l'Adie, les plateformes Initiative France, le REG et la Boutique de gestion (BGE), ces réseaux fournissent aux porteurs un accompagnement au dimensionnement de leur projet jusqu'à la création, voire le développement de leur activité. Ils proposent entre autres un coaching personnalisé et individuel durant tout le parcours de création (le développement commercial, la gestion financière et administrative, etc.) et des ateliers collectifs sur des thématiques diverses. Acteur majeur du marché, l'Adie a suivi et accompagné 532 personnes en 2018.

2. Les structures d'hébergement et d'accompagnement

Différentes structures d'hébergement et d'accompagnement sont présentes en Guyane (couveuses, incubateurs, pépinières d'entreprises, etc.) et mettent à disposition des équipements partagés aux porteurs de projet. Concrètement ces espaces d'accueil permettent entre autres de rompre avec l'isolement, de réduire les coûts de lancement du projet et de bénéficier d'expertises. Parmi ces établissements d'accueil, on retrouve notamment : les Premières de Guyane (incubateur pour entrepreneuses innovantes), la pépinière d'entreprises innovantes de GDI¹⁷, les coopératives d'activités Boréal Innovation et Petra Patrimonia, le dispositif « Ma boutique à l'essai » de la ville de Cayenne et les espaces de coworking.

3. Les collectivités et établissements publics

Le secteur public intervient également en soutien aux opérateurs du microcrédit en Guyane, notamment par l'octroi de subventions de fonctionnement. En effet, la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) accorde des subventions à l'Adie pour son action en faveur de l'insertion sociale et du développement économique et de l'accompagnement des bénéficiaires des minimas sociaux (RSA notamment) vers la création de leur propre emploi.

¹⁶ Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) conçoit et met en œuvre pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.

¹⁷ Guyane Développement Innovation (GDI) est une agence de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) dont les missions sont axées entre autres sur l'accompagnement des porteurs de projets innovants vers la création d'entreprise.

En outre, la CTG met à disposition des porteurs de projet des soutiens spécifiques à travers **le Dispositif d'Appui au Développement des Territoires (DADT)** depuis juin 2018. Piloté et cofinancé par la CTG, Le DADT bénéficie également des fonds du FEDER et du CNES. Dans un contexte d'enclavement du territoire, le DADT a pour objectif de favoriser l'émergence d'initiatives locales en recensant les porteurs d'idées et en les accompagnant de la formalisation du projet à la création d'entreprise ou d'activité. En outre, il permet de favoriser le déplacement sur le territoire des différents acteurs institutionnels par la mise en place d'animations territoriales. Enfin, il a vocation à construire des outils facilitant l'accueil, l'information et le suivi des porteurs d'idées. En 2018, près d'une vingtaine d'entreprises ont pu voir le jour grâce à l'appui du DADT. Plusieurs grands événements d'animation ont été organisés sur l'ensemble du territoire en 2019, mobilisant plus de 50 professionnels et près d'une quinzaine de structures partenaires.

Pôle emploi Guyane propose depuis 2016 le **dispositif Activ'Créa** pour accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant créer leur entreprise et qui rencontrent des difficultés financières et ne peuvent pas prétendre aux crédits bancaires faute de garanties suffisantes. Pôle emploi Guyane a souhaité élargir son offre de service en créant le 11 mars 2019 un nouveau dispositif expérimental d'accompagnement, baptisé **Kre'Action d'entreprise**. Cofinancé par le Fonds social européen, ce dispositif couvre les bassins de Cayenne et de l'Ouest guyanais. Il permet aux demandeurs d'emploi de travailler les aspects sur lesquels ils rencontrent généralement des difficultés (étude de marché, prévisions financières, aides mobilisables et choix du statut juridique). Pour en bénéficier, il faut au préalable valider l'idée de création ou de reprise (prestation Activ'Créa). La plupart des demandeurs ont entre 25 et 39 ans (46 %), sont peu qualifiés, car titulaires d'un diplôme technique ou ont été jusqu'au BAC. Le secteur le plus représenté est la restauration, suivi par les services, l'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire, le BTP, la coiffure et les soins esthétiques. 65 porteurs de projet ont bénéficié de cet accompagnement depuis mai 2019.

Le programme PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) Guyane lancé en octobre 2013 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est destiné à la sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise. Il leur permet de bénéficier gratuitement d'un accompagnement pour faciliter la réalisation de leur projet entrepreneurial, quels que soient leur formation et leur niveau d'avancement.

4. Les programmes d'accompagnement et les plateformes d'information

Les plateformes *Entreprendre en Guyane* (www.entreprendre-en-guyane.fr) et *Bpifrance Création* (www.bpifrance-creation.fr/) sont deux principaux sites d'information, de sensibilisation et de conseil à la création ou à la reprise d'entreprises. Elles informent sur les dispositifs d'aides et de financement et promulguent des conseils pour l'entreprise en phase de développement.

LE DISPOSITIF DES CORRESPONDANTS TPE

À l'image de la Banque de France, l'IEDOM met à la disposition des très petites entreprises (TPE) depuis 2017 un interlocuteur chargé de les accompagner pendant le cycle de vie de l'entreprise. Le Correspondant TPE a pour mission d'accueillir les chefs d'entreprise pour écouter et comprendre leurs besoins, afin de les orienter vers les dispositifs, organismes et interlocuteurs les plus adaptés (29 dirigeants accompagnés en 2018). En Guyane, il peut être contacté via le courriel tpe973@iedom-guyane.fr ou par téléphone au 0594 29 36 50. En outre, une convention de partenariat entre l'Adie et l'IEDOM a été signée en février 2020 pour mieux informer et faciliter l'orientation des dirigeants.

La Banque de France a décidé de renforcer son soutien aux TPE en les aidant à approfondir leurs connaissances sur les aspects financiers et de gestion. Ainsi, elle a créée en octobre 2019 un nouveau portail d'information « **Mesquestionsdentrepreneur.fr** », dédié à la culture financière des entrepreneurs de TPE, des indépendants et des professions libérales. En outre, la Banque de France a lancé en octobre 2018, le jeu de sensibilisation à l'analyse financière « **# Aventure Entrepreneur** » à destination des dirigeants des TPE. (Source : IEDOM)

Perspectives : vers un accroissement de l'offre de microfinancement

En septembre 2019, la Ministre des Outre-mer a annoncé le lancement du projet *Sprinter* visant à doubler l'activité de l'Adie pour atteindre 15 000 bénéficiaires à l'horizon 2022. Auparavant, une convention avait été signée entre le Ministère et l'Adie pour un montant de 1,8 M€. Cette enveloppe doit permettre à l'Adie de développer ses moyens d'accompagnement et de mieux agir pour faciliter l'accès au crédit aux personnes éloignées du marché de l'emploi afin qu'elles puissent créer leur entreprise. La Guyane fait partie des territoires prioritaires.

Dans le cadre du déploiement de son offre de service et d'outils financiers en Guyane, le réseau *France Active* envisage de lancer une expérimentation autour de son activité de garantie avec l'appui d'un relais local. Ce projet devrait aboutir au 2^d semestre 2020, il s'agira d'accompagner et de financer une dizaine d'entreprises, en création premièrement, puis de façon élargie aux structures du champ de l'économie sociale et solidaire en développement. L'arrivée de ce nouvel acteur sur la place guyanaise devrait permettre d'étoffer les offres dans un territoire présentant de forts besoins en termes de financement et d'accompagnement.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : S. BOUVIEZ-GAZ
Rédaction : A. LÉONARD – Participation aux travaux : D. FARDEL — Éditeur et imprimeur : IEDOM
Achévé d'imprimer : avril 2020 – Dépôt légal : avril 2020 — ISSN 2679-0815